



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-313

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-08-12-00031 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4821 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Gimont (1 page)	Page 5
R76-2025-08-12-00032 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4822 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Lombez (1 page)	Page 7
R76-2025-08-12-00033 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4823 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Mauvezin (1 page)	Page 9
R76-2025-08-12-00034 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4824 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Nogaro (1 page)	Page 11
R76-2025-08-12-00035 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4825 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Bédarieux (1 page)	Page 13
R76-2025-08-12-00036 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4826 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CRF Dr Ster à Lamalou les Bains (1 page)	Page 15
R76-2025-08-12-00037 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4827 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Pézenas (1 page)	Page 17
R76-2025-08-12-00038 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4828 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Lodève (1 page)	Page 19
R76-2025-08-12-00039 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4829 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Lunel (1 page)	Page 21
R76-2025-08-12-00040 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4830 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Clermont-l'Hérault (1 page)	Page 23
R76-2025-08-12-00041 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4831 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Saint Céré (1 page)	Page 25
R76-2025-08-12-00042 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4832 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier Louis Conte Gramat (1 page)	Page 27

R76-2025-08-12-00043 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4833 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Saint Chély d'Apcher (1 page)	Page 29
R76-2025-08-12-00044 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4834 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Florac (1 page)	Page 31
R76-2025-08-12-00045 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4835 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Marvejols (1 page)	Page 33
R76-2025-08-12-00046 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4836 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Langogne (1 page)	Page 35
R76-2025-08-12-00047 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4837 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Bagnères de Bigorre (1 page)	Page 37
R76-2025-08-12-00048 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4838 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier Tarbes Lourdes (1 page)	Page 39
R76-2025-08-12-00049 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4839 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au GCS Pole Sanitaire Cerdan (1 page)	Page 41
R76-2025-09-05-00003 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4840 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CSSR Vallespir (1 page)	Page 43
R76-2025-08-12-00050 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4841 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Prades (1 page)	Page 45
R76-2025-08-12-00051 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4842 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Gaillac (1 page)	Page 47
R76-2025-08-12-00052 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4843 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH de Graulhet (1 page)	Page 49
R76-2025-08-12-00053 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4845 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CH Deux Rives (1 page)	Page 51
R76-2025-08-12-00054 - Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4846 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 à la Polyclinique Sainte Barbe (1 page)	Page 53
R76-2025-09-09-00004 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 32 du 15 au 28 septembre 2025 (5 pages)	Page 55

R76-2025-09-09-00005 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 46 du 15 au 28 septembre 2025 (6 pages)	Page 61
R76-2025-09-09-00006 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 65 du 15 au 28 septembre 2025 (6 pages)	Page 68
R76-2025-09-09-00007 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 81 du 15 au 28 septembre 2025 (7 pages)	Page 75
R76-2025-09-09-00008 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 82 du 15 au 28 septembre 2025 (5 pages)	Page 83

ARS OCCITANIE / DIRECTION

R76-2025-09-09-00001 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 09 du 15 au 28 septembre 2025 (4 pages)	Page 89
R76-2025-09-09-00002 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 12 du 15 au 28 septembre 2025 (7 pages)	Page 94
R76-2025-09-09-00003 - Arrêté ARS réquisition pharmacie 31 du 15 au 28 septembre 2025 (5 pages)	Page 102

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00031

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4821 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Gimont

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4821 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Gimont

FINESS EJ :320780158 FINESS EG : 320000128

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 809 083 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00032

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4822 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Lombez

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4822 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Lombez

FINESS EJ :320780174 FINESS EG : 320000144

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **3 155 472 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00033

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4823 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de
Mauvezin

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4823 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Mauvezin

FINESS EJ :320780182 FINESS EG : 320000151

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **936 997 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00034

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4824 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Nogaro

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4824 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Nogaro

FINESS EJ :320780208 FINESS EG : 320000177

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 462 455 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00035

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4825 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Bédarieux

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4825 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Bédarieux

FINESS EJ :340009893 FINESS EG : 340780444

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 221 447 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00036

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4826 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CRF Dr Ster à Lamalou les
Bains

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4826 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CRF Dr Ster à Lamalou les Bains

FINESS EJ :340796069 FINESS EG : 340780212

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **375 693 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00037

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4827 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de
Pézenas

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4827 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Pézenas

FINESS EJ :340780451 FINESS EG : 340000173

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **2 547 110 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00038

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4828 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Lodève

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4828 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Lodève

FINESS EJ :340780519 FINESS EG : 340000215

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **2 456 098 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00039

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4829 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Lunel

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4829 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Lunel

FINESS EJ :340780535 FINESS EG : 340000231

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **6 245 898 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00040

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4830 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de
Clermont-l'Hérault

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4830 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Clermont-l'Hérault

FINESS EJ :340780543 FINESS EG : 340000249

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **2 128 793 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00041

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4831 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Saint
Céré

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4831 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Saint Céré

FINESS EJ :460780091 FINESS EG : 460000052

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **5 288 854 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00042

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4832 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier Louis
Conte Gramat

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4832 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier Louis Conte Gramat

FINESS EJ :460780430 FINESS EG : 460000227

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 735 728 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00043

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4833 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Saint
Chély d'Apcher

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4833 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Saint Chély d'Apcher

FINESS EJ :480780121 FINESS EG : 480000033

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 626 167 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00044

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4834 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Florac

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4834 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Florac

FINESS EJ :480780139 FINESS EG : 480000041

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 177 916 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00045

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4835 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de
Marvejols

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4835 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Marvejols

FINESS EJ :480780154 FINESS EG : 480000066

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 611 451 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00046

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4836 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de
Langogne

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4836 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Langogne

FINESS EJ :480780162 FINESS EG : 480000074

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **2 369 808 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00047

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4837 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier de
Bagnères de Bigorre

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4837 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Bagnères de Bigorre

FINESS EJ :650780166 FINESS EG : 650000052

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **3 173 143 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00048

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4838 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au Centre Hospitalier Tarbes
 Lourdes

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4838 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier Tarbes Lourdes

FINESS EJ :650783160 FINESS EG : 650780182

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **2 242 902 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00049

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4839 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au GCS Pole Sanitaire Cerdan

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4839 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au GCS Pole Sanitaire Cerdan

FINESS EJ :660010059 FINESS EG : 660009689

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 419 662 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-05-00003

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4840 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CSSR Vallespir

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4840 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au CSSR Vallespir

FINESS EJ :340015171 FINESS EG : 660780156

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **96 908 €**

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 5 septembre 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00050

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4841 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Prades

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4841 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Prades

FINESS EJ :660780271 FINESS EG : 660000167

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **2 319 165 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00051

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4842 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Gaillac

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4842 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Gaillac

FINESS EJ : 810000349 FINESS EG : 810000513

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **3 510 180 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00052

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4843 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH de Graulhet

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4843 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier de Graulhet

FINESS EJ : 810000398 FINESS EG : 810000539

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **1 923 127 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00053

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4845 fixant le
montant de dotation forfaitaire garantie au titre
de l'année 2025 au CH Deux Rives

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4845 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 au Centre Hospitalier Deux Rives

FINESS EJ :820000248 FINESS EG : 820000461

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **487 368 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-12-00054

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4846 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 à la Polyclinique Sainte Barbe

DOSA – Pôle Soins Hospitaliers

Arrêté ARS OCCITANIE N°2025-4846 fixant le montant de dotation forfaitaire garantie au titre de l'année 2025 à la Polyclinique Sainte Barbe

FINESS EJ :810099945 FINESS EG : 810000448

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R.162-33-20 et suivants;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie N°2025-1486 Portant modification de l'arrêté ARS Occitanie / 2022-1828 en date du 13 avril 2022 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Occitanie ;

Vu du 31 juillet 2025 portant détermination pour 2025 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie mentionné au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu la décision n°2025-2854 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;

Arrête :

Article 1

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie au titre de l'année 2025 est arrêté à **3 170 528 €**.

Article 2

Le montant de la dotation forfaitaire annuelle garantie fixée à l'article 1^{er} est pris en compte pour le versement des ressources de l'établissement dans les conditions fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté est notifié à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, **pour information.**

Article 4

La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le représentant de l'établissement sus visé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00004

Arrêté ARS réquisition pharmacie 32 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n° 2025-5356 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour le Gers selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoit RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
15/09/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
15/09/2025	DU KIOSQUE	1 place Julie Saint-Avit	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
15/09/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
15/09/2025	PRINCIPALE	12 place de la Libération	32120	MAUVEZIN	19:30 à 09:00
15/09/2025	SAINT PIERRE	50 boulevard Sadi Carnot	32000	AUCH	19:30 à 09:00
16/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
16/09/2025	D'AUBIET	4 rue de l'Escalier	32270	AUBIET	19:30 à 09:00
16/09/2025	DU KIOSQUE	1 place Julie Saint-Avit	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
16/09/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
16/09/2025	PHARMACIE REPUBLIQUE GASCOGNE	13 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
16/09/2025	SAINT PIERRE	50 boulevard Sadi Carnot	32000	AUCH	19:30 à 09:00
17/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
17/09/2025	DES 4 CHEMINS	4 boulevard Carnot	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
17/09/2025	DES ETOILES	4 avenue Corps Franc Pomiès	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
17/09/2025	DU KIOSQUE	1 place Julie Saint-Avit	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
17/09/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
17/09/2025	SAINT PIERRE	50 boulevard Sadi Carnot	32000	AUCH	19:30 à 09:00
18/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
18/09/2025	DU KIOSQUE	1 place Julie Saint-Avit	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
18/09/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
18/09/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	19:30 à 09:00
18/09/2025	ROUMIGUIE	11 place des Cordeliers	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
18/09/2025	SAINT PIERRE	50 boulevard Sadi Carnot	32000	AUCH	19:30 à 09:00
19/09/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
19/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
19/09/2025	DU KIOSQUE	1 place Julie Saint-Avit	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
19/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
19/09/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
19/09/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	5, place de la Halle	32430	COLOGNE	19:30 à 09:00
20/09/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
20/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
20/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
20/09/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
20/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
20/09/2025	ROUMIGUIE	11 place des Cordeliers	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
21/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	08:30 à 19:30
21/09/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
21/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	09:00 à 19:30
21/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
21/09/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
21/09/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	09:00 à 19:30

21/09/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
21/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	09:00 à 19:30
21/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
21/09/2025	ROUMIGUIE	11 place des Cordeliers	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
21/09/2025	ROUMIGUIE	11 place des Cordeliers	32130	SAMATAN	09:00 à 19:30
22/09/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
22/09/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	19:30 à 09:00
22/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
22/09/2025	DU BOULEVARD	49 Ter du boulevard du Nord	32200	GIMONT	19:30 à 09:00
22/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
22/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
23/09/2025	DE LOMBEZ	190 rue du Savès	32220	LOMBEZ	19:30 à 09:00
23/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
23/09/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
23/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
23/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
23/09/2025	PHARMACIE REPUBLIQUE GASCOGNE	13 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE LA TOUR	48 bis boulevard Carnot	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
24/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
24/09/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
24/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
24/09/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	19:30 à 09:00
24/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
25/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
25/09/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
25/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
25/09/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
25/09/2025	MUTIN	Place Maurice Bouzin	32450	SARAMON	19:30 à 09:00
25/09/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
26/09/2025	DES ARENES	20 avenue de la Hountete	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
26/09/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
26/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
26/09/2025	OCCITANE-LAFAYETTE	57 rue de Lorraine	32000	AUCH	19:30 à 09:00
26/09/2025	PHARMACIE DE L'ISLE	6 Boulevard de la Marne	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
27/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
27/09/2025	OCCITANE-LAFAYETTE	57 rue de Lorraine	32000	AUCH	19:30 à 09:00
27/09/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	5, place de la Halle	32430	COLOGNE	19:30 à 09:00
27/09/2025	PHARMACIE FOURES	18 Place de la Bascule	32360	JEGUN	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
28/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	08:30 à 19:30

28/09/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
28/09/2025	OCCITANE-LAFAYETTE	57 rue de Lorraine	32000	AUCH	09:00 à 19:30
28/09/2025	OCCITANE-LAFAYETTE	57 rue de Lorraine	32000	AUCH	19:30 à 09:00
28/09/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	5, place de la Halle	32430	COLOGNE	19:30 à 09:00
28/09/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	5, place de la Halle	32430	COLOGNE	09:00 à 19:30
28/09/2025	PHARMACIE FOURES	18 Place de la Bascule	32360	JEGUN	09:00 à 19:30
28/09/2025	PHARMACIE FOURES	18 Place de la Bascule	32360	JEGUN	19:30 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00005

Arrêté ARS réquisition pharmacie 46 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n°2025-5357 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Lot

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour le Lot selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
15/09/2025	DE BAGNAC	8 avenue Joseph Canteloube	46270	BAGNAC SUR CELE	08:00 à 20:00
15/09/2025	DE BAGNAC	8 avenue Joseph Canteloube	46270	BAGNAC SUR CELE	20:00 à 08:00
15/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
15/09/2025	DE SAINT CÉRÉ	66 avenue François de Maynard	46400	ST CERE	19:00 à 09:00
15/09/2025	DU CAUSSE	360 rue Thiers	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
15/09/2025	DU PONDAILLAN	1 avenue de Verdun	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
15/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
15/09/2025	INTER SANTE	306 rue Racine	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
15/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
15/09/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
15/09/2025	SAINT MARTIN	Centre commercial Intermarché - Route de Fumel	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
16/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
16/09/2025	DE BAGNAC	8 avenue Joseph Canteloube	46270	BAGNAC SUR CELE	20:00 à 08:00
16/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
16/09/2025	DE SAINT CÉRÉ	66 avenue François de Maynard	46400	ST CERE	19:00 à 09:00
16/09/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
16/09/2025	DU CAUSSE	360 rue Thiers	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
16/09/2025	DU PONDAILLAN	1 avenue de Verdun	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
16/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
16/09/2025	INTER SANTE	306 rue Racine	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
16/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
16/09/2025	SAINT MARTIN	Centre commercial Intermarché - Route de Fumel	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
17/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
17/09/2025	DE BAGNAC	8 avenue Joseph Canteloube	46270	BAGNAC SUR CELE	20:00 à 08:00
17/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
17/09/2025	DE SAINT CÉRÉ	66 avenue François de Maynard	46400	ST CERE	19:00 à 09:00
17/09/2025	DU CAUSSE	360 rue Thiers	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
17/09/2025	DU PONDAILLAN	1 avenue de Verdun	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
17/09/2025	DU VERT	Boulevard Larroumet	46150	CATUS	19:00 à 09:00
17/09/2025	FLORANTY	92 route de Concorès	46310	ST GERMAIN DU BEL AIR	19:00 à 09:00
17/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
17/09/2025	INTER SANTE	306 rue Racine	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
17/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
18/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
18/09/2025	DE BAGNAC	8 avenue Joseph Canteloube	46270	BAGNAC SUR CELE	20:00 à 08:00
18/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
18/09/2025	DE SAINT CÉRÉ	66 avenue François de Maynard	46400	ST CERE	19:00 à 09:00
18/09/2025	DU CAUSSE	360 rue Thiers	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
18/09/2025	DU PONDAILLAN	1 avenue de Verdun	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
18/09/2025	FLORANTY	92 route de Concorès	46310	ST GERMAIN DU BEL AIR	19:00 à 09:00
18/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
18/09/2025	INTER SANTE	306 rue Racine	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
18/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
18/09/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
19/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00

19/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
19/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
19/09/2025	DES CORDELIERS	13 Allée de la République	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
19/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
19/09/2025	DU PONDAILLAN	1 avenue de Verdun	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
19/09/2025	DU VERT	Boulevard Larroumet	46150	CATUS	19:00 à 09:00
19/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
19/09/2025	INTER SANTE	306 rue Racine	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
19/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
20/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
20/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
20/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
20/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
20/09/2025	DES CORDELIERS	13 Allée de la République	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
20/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
20/09/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
20/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
20/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
21/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
21/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	09:00 à 19:30
21/09/2025	DES CORDELIERS	13 Allée de la République	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
21/09/2025	DES CORDELIERS	13 Allée de la République	46300	GOURDON	09:00 à 19:00
21/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	09:00 à 19:00
21/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
21/09/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
21/09/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	09:00 à 19:00
21/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
21/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	08:30 à 19:30
21/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	09:00 à 19:30
21/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
22/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
22/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
22/09/2025	DE LA PLACE	283 rue de la Bastide	46250	CAZALS	19:00 à 09:00
22/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
22/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
22/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
22/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
22/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00

22/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
22/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
22/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
22/09/2025	POUZARGUE	4 place de la Truffière	46700	PUY L EVEQUE	19:00 à 09:00
23/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
23/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
23/09/2025	DE LA PLACE	283 rue de la Bastide	46250	CAZALS	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
23/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
23/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
23/09/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	19:00 à 09:00
23/09/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
23/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
23/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
24/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
24/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
24/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
24/09/2025	DES CORDELIERS	13 Allée de la République	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
24/09/2025	D'ISTRIE	2 Place d'Istrie	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
24/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
24/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
24/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
25/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE LA POSTE	9 bis Boulevard Juskiewenski	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
25/09/2025	DE LA SOURCE	7 rue de la Poste	46320	ASSIER	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
25/09/2025	DES CORDELIERS	13 Allée de la République	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
25/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
25/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
25/09/2025	POUZARGUE	4 place de la Truffière	46700	PUY L EVEQUE	19:00 à 09:00
26/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
26/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE LA CROIX DE FER	163 avenue Maryse Bastié	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
26/09/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	19:00 à 09:00
26/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
26/09/2025	D'ISTRIE	2 Place d'Istrie	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
26/09/2025	DU VIGAN	Le Bourg	46300	LE VIGAN	19:00 à 09:00
26/09/2025	FOURNIOLS	34 rue Clémenceau	46170	CASTELNAU MONTRATIER	19:30 à 08:30
26/09/2025	LAFAYETTE SOUILLAC	25 boulevard Louis Jean Malvy	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00

26/09/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
27/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
27/09/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	19:00 à 09:00
27/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
27/09/2025	DU VIGAN	Le Bourg	46300	LE VIGAN	19:00 à 09:00
27/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
27/09/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
27/09/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
27/09/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
28/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
28/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	09:00 à 19:30
28/09/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	09:00 à 19:00
28/09/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	19:00 à 09:00
28/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
28/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
28/09/2025	DU VIGAN	Le Bourg	46300	LE VIGAN	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU VIGAN	Le Bourg	46300	LE VIGAN	09:00 à 19:00
28/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
28/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	08:30 à 19:30
28/09/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	09:00 à 19:00
28/09/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
28/09/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	09:00 à 19:00
28/09/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
28/09/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	09:00 à 19:30
28/09/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00006

Arrêté ARS réquisition pharmacie 65 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n° 2025-5358 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour les Hautes-Pyrénées selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour les Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	BIROT	12 rue du 8 mai	65130	CAPVERN	19:15 à 09:00
15/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
15/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
15/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
15/09/2025	D'URAC	56 rue d'Urac	65000	TARBES	19:30 à 08:30
15/09/2025	LACAZE	23 boulevard d'Alsace	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
15/09/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
15/09/2025	MIRAL - FRICK	1 rue des Thermes	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
16/09/2025	BARRERE	61 avenue Jean Jaurès	65800	AUREILHAN	19:30 à 08:30
16/09/2025	BIROT	12 rue du 8 mai	65130	CAPVERN	19:15 à 09:00
16/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
16/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
16/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
16/09/2025	LACAZE	23 boulevard d'Alsace	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
16/09/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
16/09/2025	MIRAL - FRICK	1 rue des Thermes	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
16/09/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
17/09/2025	BIROT	12 rue du 8 mai	65130	CAPVERN	19:15 à 09:00
17/09/2025	D'AQUITAINE	22 rue Jean Maumus	65430	SOUES	19:30 à 08:30
17/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
17/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
17/09/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
17/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
17/09/2025	LACAZE	23 boulevard d'Alsace	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
17/09/2025	MIRAL - FRICK	1 rue des Thermes	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
17/09/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
18/09/2025	BIROT	12 rue du 8 mai	65130	CAPVERN	19:15 à 09:00
18/09/2025	DE BARBAZAN	7 rue de l'Egalite	65690	BARBAZAN DEBAT	19:30 à 08:30
18/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
18/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
18/09/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
18/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
18/09/2025	LACAZE	23 boulevard d'Alsace	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
18/09/2025	MIRAL - FRICK	1 rue des Thermes	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
18/09/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
19/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
19/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
19/09/2025	DE L'ECHEZ	9 place Jean Jaurès	65320	BORDERES SUR L ECHEZ	19:30 à 08:30
19/09/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00

19/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
19/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
19/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
19/09/2025	MIRAL - FRICK	1 rue des Thermes	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
20/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
20/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
20/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
20/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
20/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
20/09/2025	SAINT-EXUPERY	10 avenue de la Libération	65000	TARBES	19:30 à 08:30
20/09/2025	SESTAU	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
21/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	09:00 à 19:30
21/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
21/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	09:00 à 19:30
21/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
21/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
21/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
21/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	09:00 à 19:15
21/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
21/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
21/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	09:00 à 19:30
21/09/2025	SAINT-EXUPERY	10 avenue de la Libération	65000	TARBES	08:30 à 19:30
21/09/2025	SAINT-EXUPERY	10 avenue de la Libération	65000	TARBES	19:30 à 08:30
21/09/2025	SESTAU	Cité Ophite	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
21/09/2025	SESTAU	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
22/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
22/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
22/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
22/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
22/09/2025	DU BOULEVARD	18 bis boulevard du Maréchal de Lattre	65000	TARBES	19:30 à 08:30
22/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
22/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
22/09/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
23/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
23/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
23/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
23/09/2025	DES PYRENEES	Pôle Santé	65310	ODOS	19:30 à 08:30
23/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
23/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00

23/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
23/09/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE LA GROTTTE	2 place Jeanne d'Arc	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
24/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
24/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
24/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
24/09/2025	DU CENTRE	1 rue du Centre	65380	OSSUN	19:30 à 08:30
24/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
24/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE LA GROTTTE	2 place Jeanne d'Arc	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
25/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
25/09/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
25/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
25/09/2025	DU PIC DU MIDI	29 rue de la Republique	65600	SEMEAC	19:30 à 08:30
25/09/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
25/09/2025	GERBET	22 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
26/09/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE LA GROTTTE	2 place Jeanne d'Arc	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
26/09/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
26/09/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
26/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
26/09/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
26/09/2025	JUILLANAISE	39 rue Maréchal Foch	65290	JUILLAN	19:30 à 08:30
26/09/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
27/09/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
27/09/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
27/09/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
27/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
27/09/2025	DU SOLEIL	67 rue Georges Lassalle	65000	TARBES	19:30 à 08:30
27/09/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
27/09/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
28/09/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
28/09/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30

28/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
28/09/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	09:00 à 19:15
28/09/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
28/09/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
28/09/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
28/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
28/09/2025	DU SOLEIL	67 rue Georges Lassalle	65000	TARBES	08:30 à 19:30
28/09/2025	DU SOLEIL	67 rue Georges Lassalle	65000	TARBES	19:30 à 08:30
28/09/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	09:00 à 19:30
28/09/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
28/09/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	09:00 à 19:15
28/09/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

15/09/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
16/09/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
17/09/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
18/09/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00007

Arrêté ARS réquisition pharmacie 81 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n° 2025-5359 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour le Tarn selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
15/09/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
15/09/2025	BARTHES	115 boulevard Valmy	81000	ALBI	19:00 à 09:00
15/09/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	09:00 à 14:00
15/09/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
15/09/2025	CENTRALE DE RABASTENS	Quai des Escoussieres	81800	RABASTENS	20:00 à 09:00
15/09/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
15/09/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
15/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
15/09/2025	DES ARCADES	2 place Jean Jaurès	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
15/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
15/09/2025	NOTRE DAME	15 allée Notre Dame	81540	SOREZE	19:30 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DE LA FEDARIE	460 avenue de la Fedarie	81600	BRENS	08:45 à 12:30
15/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
15/09/2025	SANTOUL	Rue de la Mairie	81150	LAGRAVE	09:00 à 14:00
15/09/2025	SANTOUL	Rue de la Mairie	81150	LAGRAVE	19:00 à 09:00
15/09/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
16/09/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
16/09/2025	CLERGUE	5 rue Frédéric Mistral	81000	ALBI	19:00 à 09:00
16/09/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
16/09/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
16/09/2025	DE SAINT SULPICE LA POINTE	Avenue des terres noires	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
16/09/2025	DES ARCADES	2 place Jean Jaurès	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
16/09/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
16/09/2025	GAUSSERAND	1 avenue du Moulin	81160	ARTHES	19:00 à 09:00
16/09/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
16/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
16/09/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
16/09/2025	NOTRE DAME	15 allée Notre Dame	81540	SOREZE	19:30 à 09:00
16/09/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
17/09/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
17/09/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
17/09/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
17/09/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
17/09/2025	DE SAINT SULPICE LA POINTE	Avenue des terres noires	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
17/09/2025	DES ARCADES	2 place Jean Jaurès	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
17/09/2025	DU THEATRE	7 lices Jean Moulin	81000	ALBI	19:00 à 09:00
17/09/2025	GAUSSERAND	1 avenue du Moulin	81160	ARTHES	19:00 à 09:00
17/09/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
17/09/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
17/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
17/09/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
17/09/2025	NOTRE DAME	15 allée Notre Dame	81540	SOREZE	19:30 à 09:00
17/09/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
18/09/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
18/09/2025	ANGLES	2 place de Verdun	81000	ALBI	19:00 à 09:00

18/09/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
18/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
18/09/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
18/09/2025	DE SAINT SULPICE LA POINTE	Avenue des terres noires	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
18/09/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
18/09/2025	DES ARCADES	2 place Jean Jaurès	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
18/09/2025	GAUSSERAND	1 avenue du Moulin	81160	ARTHES	19:00 à 09:00
18/09/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
18/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
18/09/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
18/09/2025	NOTRE DAME	15 allée Notre Dame	81540	SOREZE	19:30 à 09:00
18/09/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
19/09/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
19/09/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
19/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
19/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE SAINT SULPICE LA POINTE	Avenue des terres noires	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
19/09/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
19/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
19/09/2025	GAUSSERAND	1 avenue du Moulin	81160	ARTHES	19:00 à 09:00
19/09/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
19/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
19/09/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
19/09/2025	TEYSSIER	15 avenue Colonel Teyssier	81000	ALBI	19:00 à 09:00
19/09/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
20/09/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
20/09/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
20/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
20/09/2025	DES CORDES SUR CIEL	15 avenue de la Gresigne	81170	CORDES SUR CIEL	19:00 à 09:00
20/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
20/09/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
20/09/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
20/09/2025	GAMBETTA	31 avenue Gambetta	81000	ALBI	19:00 à 09:00
20/09/2025	L'HERITIER	5 passage de la Madeleine	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
20/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
20/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
21/09/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
21/09/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
21/09/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
21/09/2025	DES CORDES SUR CIEL	15 avenue de la Gresigne	81170	CORDES SUR CIEL	09:00 à 19:00

21/09/2025	DES CORDES SUR CIEL	15 avenue de la Gresigne	81170	CORDES SUR CIEL	19:00 à 09:00
21/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
21/09/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	09:00 à 19:00
21/09/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
21/09/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
21/09/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	09:00 à 19:00
21/09/2025	GAMBETTA	31 avenue Gambetta	81000	ALBI	09:00 à 19:00
21/09/2025	GAMBETTA	31 avenue Gambetta	81000	ALBI	19:00 à 09:00
21/09/2025	L'HERITIER	5 passage de la Madeleine	81600	GAILLAC	09:00 à 20:00
21/09/2025	L'HERITIER	5 passage de la Madeleine	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
21/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	09:00 à 19:00
21/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
21/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
21/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	09:00 à 19:00
22/09/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
22/09/2025	CHAMPANET	Place de la Maladrerie	81000	ALBI	19:00 à 09:00
22/09/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
22/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
22/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
22/09/2025	DES CORDES SUR CIEL	15 avenue de la Gresigne	81170	CORDES SUR CIEL	09:00 à 14:00
22/09/2025	DES CORDES SUR CIEL	15 avenue de la Gresigne	81170	CORDES SUR CIEL	19:00 à 09:00
22/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
22/09/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	09:00 à 14:00
22/09/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
22/09/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
22/09/2025	L'HERITIER	5 passage de la Madeleine	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
22/09/2025	L'HERITIER	5 passage de la Madeleine	81600	GAILLAC	08:45 à 12:30
22/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
22/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
22/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
23/09/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
23/09/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAU	19:00 à 09:00
23/09/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
23/09/2025	DE CAMBON	14 place de la Mairie	81990	CAMBON	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
23/09/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
23/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
23/09/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
23/09/2025	DU CASTELVIEL	2 rue Marcelin Berthelot	81000	ALBI	19:00 à 09:00
23/09/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
23/09/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
23/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
23/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
24/09/2025	ATLANTIS	159 avenue Dembourg	81000	ALBI	19:00 à 09:00
24/09/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
24/09/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAU	19:00 à 09:00
24/09/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
24/09/2025	DE CAMBON	14 place de la Mairie	81990	CAMBON	19:00 à 09:00

24/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
24/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
24/09/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
24/09/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
24/09/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
24/09/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
24/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
24/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
25/09/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
25/09/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
25/09/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
25/09/2025	DE CAMBON	14 place de la Mairie	81990	CAMBON	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE COCAGNE	7 rue du Barry	81570	VIELMUR SUR AGOUT	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
25/09/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
25/09/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
25/09/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
25/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
25/09/2025	SABRIE	15 rue Goya	81000	ALBI	19:00 à 09:00
25/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
26/09/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
26/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
26/09/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE CAMBON	14 place de la Mairie	81990	CAMBON	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE LA MADELEINE	36-38 boulevard de Strasbourg	81000	ALBI	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
26/09/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
26/09/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
26/09/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
26/09/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
26/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
26/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
26/09/2025	SIPIERRE	1 route de Carmaux	81640	MONESTIES	19:00 à 09:00
26/09/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
27/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE LABOUTARIE	21 avenue de Realmont	81120	LABOUTARIE	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
27/09/2025	DE LAPANOUSE	164 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	81000	ALBI	19:00 à 09:00
27/09/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
27/09/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
27/09/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
27/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
27/09/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
27/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
27/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
27/09/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
27/09/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
27/09/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00

28/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	09:00 à 19:00
28/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE LABOUTARIE	21 avenue de Realmont	81120	LABOUTARIE	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE LABOUTARIE	21 avenue de Realmont	81120	LABOUTARIE	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE LAPANOUSE	164 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	81000	ALBI	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE LAPANOUSE	164 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	81000	ALBI	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	09:00 à 19:00
28/09/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	09:00 à 19:00
28/09/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
28/09/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
28/09/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
28/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	09:00 à 19:00
28/09/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
28/09/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	09:00 à 20:00
28/09/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
28/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
28/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	09:00 à 19:00
28/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	09:00 à 19:00
28/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
28/09/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	09:00 à 19:00
28/09/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
28/09/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	09:00 à 19:00
28/09/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
28/09/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	09:00 à 19:30
28/09/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

15/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
16/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
17/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
18/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
19/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
20/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
21/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	09:00 à 19:00
21/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
22/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
23/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
24/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
25/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
26/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
27/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
28/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
28/09/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	09:00 à 19:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00008

Arrêté ARS réquisition pharmacie 82 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n° 2025- 5360 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour le Tarn-et-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoit RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
15/09/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
15/09/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
15/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
15/09/2025	DU PLACAT	1 place Jean Baptiste Chaumé	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
15/09/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
15/09/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
15/09/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
16/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59
16/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
16/09/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
16/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
16/09/2025	DE SAPIAC	360 rue de l'Abbaye	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
16/09/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
16/09/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	19:30 à 08:59
16/09/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
17/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
17/09/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
17/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
17/09/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
17/09/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
17/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
17/09/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
18/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
18/09/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
18/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
18/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
18/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
18/09/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
18/09/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
19/09/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
19/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
19/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
19/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
19/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
19/09/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
19/09/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
20/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
20/09/2025	DE L'OLIVIER	RN113	82200	MALAUSE	19:00 à 08:59
20/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
20/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
20/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
20/09/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
20/09/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
21/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	09:00 à 18:59

21/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
21/09/2025	DE L'OLIVIER	RN113	82200	MALAUSE	09:00 à 18:59
21/09/2025	DE L'OLIVIER	RN113	82200	MALAUSE	19:00 à 08:59
21/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
21/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	09:00 à 19:29
21/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	09:00 à 18:59
21/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
21/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
21/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	09:00 à 18:59
21/09/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
21/09/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	09:00 à 19:29
21/09/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
21/09/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
22/09/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
22/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
22/09/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
22/09/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
22/09/2025	DE L'OLIVIER	RN113	82200	MALAUSE	19:00 à 08:59
22/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
22/09/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
22/09/2025	DU ROND	3 place de la Libération	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
23/09/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
23/09/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
23/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
23/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
23/09/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
23/09/2025	DU 11EME	70 avenue du 11ème R I	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
24/09/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
24/09/2025	DE LA FOBIO	225 avenue du Père Léonid Chrol	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
24/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
24/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
24/09/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
24/09/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
25/09/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
25/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
25/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
25/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
25/09/2025	DE SAINT NAUPHARY	880 route d'Albi	82370	ST NAUPHARY	19:30 à 08:59
25/09/2025	DU QUERCY	57 rue du Faubourg Sainte-Blanche	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
25/09/2025	LIGNIERES	89 rue Léon Cladel	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
26/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
26/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59
26/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
26/09/2025	FRANCES	4 pole Montclar Vert	82230	MONCLAR DE QUERCY	19:30 à 08:59
26/09/2025	NIEK	Avenue Louis Bessières	82240	PUYLAROCQUE	19:30 à 08:59
26/09/2025	RIVIERE	9 rue de la République	82340	DUNES	19:00 à 08:59
26/09/2025	THEOPOLITAINE	Le Bourg	82290	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	19:00 à 08:59
26/09/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
27/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
27/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59

27/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
27/09/2025	FRANCES	4 pole Montclar Vert	82230	MONCLAR DE QUERCY	19:30 à 08:59
27/09/2025	NIEK	Avenue Louis Bessières	82240	PUYLARQUE	19:30 à 08:59
27/09/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
27/09/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
28/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
28/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	09:00 à 18:59
28/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59
28/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	09:00 à 19:29
28/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	09:00 à 18:59
28/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
28/09/2025	FRANCES	4 pole Montclar Vert	82230	MONCLAR DE QUERCY	09:00 à 19:29
28/09/2025	FRANCES	4 pole Montclar Vert	82230	MONCLAR DE QUERCY	19:30 à 08:59
28/09/2025	NIEK	Avenue Louis Bessières	82240	PUYLARQUE	19:30 à 08:59
28/09/2025	NIEK	Avenue Louis Bessières	82240	PUYLARQUE	09:00 à 19:29
28/09/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 18:59
28/09/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
28/09/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
28/09/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

22/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
23/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
24/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
25/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
26/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00001

Arrêté ARS réquisition pharmacie 09 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC 2025-5353 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Ariège

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour l'Ariège selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour l'Ariège est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	DAMELINCOURT	16 cours Colonel Petitpied	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
15/09/2025	DES 4 VALLEES	15 avenue Noël Peyrevidal	09800	CASTILLON EN COUSERANS	19:00 à 09:00
15/09/2025	DU FOURCAT	6 rue du Carailé	09000	ST PAUL DE JARRAT	19:00 à 09:00
15/09/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00
15/09/2025	MAS	5 grande Rue	09220	VICDESSOS	19:00 à 09:00
16/09/2025	DAMELINCOURT	16 cours Colonel Petitpied	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
16/09/2025	DES 4 VALLEES	15 avenue Noël Peyrevidal	09800	CASTILLON EN COUSERANS	19:00 à 09:00
16/09/2025	DU FOURCAT	6 rue du Carailé	09000	ST PAUL DE JARRAT	19:00 à 09:00
16/09/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00
16/09/2025	MAS	5 grande Rue	09220	VICDESSOS	19:00 à 09:00
17/09/2025	DAMELINCOURT	16 cours Colonel Petitpied	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
17/09/2025	DES 4 VALLEES	15 avenue Noël Peyrevidal	09800	CASTILLON EN COUSERANS	19:00 à 09:00
17/09/2025	DU FOURCAT	6 rue du Carailé	09000	ST PAUL DE JARRAT	19:00 à 09:00
17/09/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00
17/09/2025	MAS	5 grande Rue	09220	VICDESSOS	19:00 à 09:00
18/09/2025	DAMELINCOURT	16 cours Colonel Petitpied	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
18/09/2025	DES 4 VALLEES	15 avenue Noël Peyrevidal	09800	CASTILLON EN COUSERANS	19:00 à 09:00
18/09/2025	DU FOURCAT	6 rue du Carailé	09000	ST PAUL DE JARRAT	19:00 à 09:00
18/09/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00
18/09/2025	MAS	5 grande Rue	09220	VICDESSOS	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE LA PORTE D'AVAIL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
19/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00
19/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
19/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE LA PORTE D'AVAIL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
20/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00
20/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
20/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE LA PORTE D'AVAIL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE LA PORTE D'AVAIL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
21/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	09:00 à 19:00
21/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00
21/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	09:00 à 19:00
21/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
21/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	09:00 à 19:00
21/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
22/09/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
22/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00
22/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
22/09/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
22/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
23/09/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
23/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00

23/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
23/09/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
23/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
24/09/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
24/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00
24/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
24/09/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
24/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
25/09/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
25/09/2025	DES THERMES	10 rue Rigal	09110	AX LES THERMES	19:00 à 09:00
25/09/2025	FILIOZAT PIE	894 avenue de l'Europe	09320	MASSAT	19:00 à 09:00
25/09/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
25/09/2025	PRINCIPALE	61 avenue du Général Leclerc	09000	FOIX	19:00 à 09:00
26/09/2025	3 L	33 avenue Aristide Berges	09190	LORP SENTARAILLE	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
26/09/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
26/09/2025	PYRENE	32 route Nationale	09330	MONTGAILHARD	19:00 à 09:00
27/09/2025	3 L	33 avenue Aristide Berges	09190	LORP SENTARAILLE	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
27/09/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
27/09/2025	PYRENE	32 route Nationale	09330	MONTGAILHARD	19:00 à 09:00
28/09/2025	3 L	33 avenue Aristide Berges	09190	LORP SENTARAILLE	09:00 à 19:00
28/09/2025	3 L	33 avenue Aristide Berges	09190	LORP SENTARAILLE	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIER	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	09:00 à 19:00
28/09/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
28/09/2025	PYRENE	32 route Nationale	09330	MONTGAILHARD	09:00 à 19:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

19/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
20/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
21/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
21/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	09:00 à 19:30
22/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
23/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
24/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
25/09/2025	DU VILLAGE	3 place Eparchoise	09210	ST YBARS	19:30 à 09:00
26/09/2025	DU MAS D'AZIL	1 place du Champs de Mars	09290	LE MAS D AZIL	19:30 à 09:00
27/09/2025	DU MAS D'AZIL	1 place du Champs de Mars	09290	LE MAS D AZIL	19:30 à 09:00
28/09/2025	DU MAS D'AZIL	1 place du Champs de Mars	09290	LE MAS D AZIL	09:00 à 19:30
28/09/2025	DU MAS D'AZIL	1 place du Champs de Mars	09290	LE MAS D AZIL	19:30 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00002

Arrêté ARS réquisition pharmacie 12 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n° 2025-5354 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Aveyron

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour l'Aveyron selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	BITAUD	4 avenue Saint Afrique	12380	ST SERNIN SUR RANCE	19:00 à 09:00
15/09/2025	CARNUS	13 rue Marcellin Fabre	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:00 à 19:00
15/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
15/09/2025	CENTRALE	7-9 place des Fruits	12130	ST GENIEZ D OLT	19:00 à 09:00
15/09/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30
15/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
15/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
15/09/2025	DE LA CROIX VERTE	36 boulevard Emile Borel	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
15/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
15/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
15/09/2025	DU FOIRAIL	21 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
15/09/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DU VALLON	306 route de Rodez	12330	ST CHRISTOPHE VALLON	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE SELARL PICARD-MERCIER	9 AVENUE DE TOULOUSE	12450	LA PRIMAUBE	20:00 à 08:00
15/09/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	19:00 à 09:00
16/09/2025	ARNAUD	19 rue Bêteille	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
16/09/2025	BITAUD	4 avenue Saint Afrique	12380	ST SERNIN SUR RANCE	19:00 à 09:00
16/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
16/09/2025	CENTRALE	7-9 place des Fruits	12130	ST GENIEZ D OLT	19:00 à 09:00
16/09/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30
16/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
16/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
16/09/2025	DE LA CROIX VERTE	36 boulevard Emile Borel	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
16/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
16/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
16/09/2025	DU FOIRAIL	21 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
16/09/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
16/09/2025	PHARMACIE DU VALLON	306 route de Rodez	12330	ST CHRISTOPHE VALLON	19:00 à 09:00
16/09/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	19:00 à 09:00
17/09/2025	BITAUD	4 avenue Saint Afrique	12380	ST SERNIN SUR RANCE	19:00 à 09:00
17/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
17/09/2025	CENTRALE	7-9 place des Fruits	12130	ST GENIEZ D OLT	19:00 à 09:00
17/09/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30
17/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROME DE TARN	19:00 à 09:00
17/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
17/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
17/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
17/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
17/09/2025	DU FOIRAIL	21 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
17/09/2025	DU MONASTERE	36 avenue de Millau	12000	LE MONASTERE	20:00 à 08:00
17/09/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
17/09/2025	PHARMACIE DU VALLON	306 route de Rodez	12330	ST CHRISTOPHE VALLON	19:00 à 09:00
17/09/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	19:00 à 09:00
18/09/2025	BITAUD	4 avenue Saint Afrique	12380	ST SERNIN SUR RANCE	19:00 à 09:00
18/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
18/09/2025	CENTRALE	7-9 place des Fruits	12130	ST GENIEZ D OLT	19:00 à 09:00
18/09/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#3

18/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	19:00 à 09:00
18/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
18/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
18/09/2025	DE LA CROIX GRANDE	52 avenue Tarayre	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
18/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
18/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
18/09/2025	DU FOIRAIL	21 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
18/09/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
18/09/2025	PHARMACIE DU VALLON	306 route de Rodez	12330	ST CHRISTOPHE VALLON	19:00 à 09:00
18/09/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	19:00 à 09:00
19/09/2025	BITAUD	4 avenue Saint Afrique	12380	ST SERNIN SUR RANCE	19:00 à 09:00
19/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
19/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
19/09/2025	DE DRUELLE	Lotissement Le Bouldou	12510	DRUELLE	20:00 à 08:00
19/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
19/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
19/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
19/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30
19/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
19/09/2025	PHARMACIE DU VALLON	306 route de Rodez	12330	ST CHRISTOPHE VALLON	19:00 à 09:00
19/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
19/09/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	19:00 à 09:00
20/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
20/09/2025	CENTRALE	11 place du Bourg	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
20/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
20/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
20/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
20/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
20/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30
20/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
20/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
20/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
21/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	09:00 à 19:00
21/09/2025	CARRIERE	7 avenue de la République	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
21/09/2025	CENTRALE	11 place du Bourg	12000	RODEZ	08:00 à 20:00
21/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	19:00 à 09:00
21/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	09:00 à 19:30

21/09/2025	DE CASSAGNES	66,route de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
21/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE RIEUPEYROUX	32 avenue du Segala	12240	RIEUPEYROUX	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
21/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	09:00 à 19:00
21/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
21/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	09:00 à 19:00
21/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
21/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	09:00 à 19:00
21/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
21/09/2025	DU TOUAT	18 rue du Touat	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
21/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	08:30 à 19:30
21/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30
21/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	09:00 à 19:00
21/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
21/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
21/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	09:00 à 19:00
21/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:30 à 19:30
21/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
22/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROME DE TARN	19:00 à 09:00
22/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
22/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
22/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
22/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
22/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
22/09/2025	FOCH LAFAYETTE	10 RUE COMBAREL	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
22/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
22/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
22/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30
22/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
22/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
22/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:00 à 19:00
22/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
22/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
23/09/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROME DE TARN	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
23/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
23/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
23/09/2025	DU FAUBOURG	70 rue Béteille	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
23/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
23/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
23/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30

23/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
23/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
23/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
23/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
24/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
24/09/2025	DE LA CROIX VERTE	36 boulevard Emile Borel	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
24/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
24/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
24/09/2025	DES COSTES ROUGES	3 rue des Loriots	12850	ONET LE CHATEAU	20:00 à 08:00
24/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
24/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
24/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
24/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
24/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30
24/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
24/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
24/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
24/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
25/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE LA CROIX VERTE	36 boulevard Emile Borel	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
25/09/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
25/09/2025	DU CHATEAU	2 avenue des Gorges du Tarn	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
25/09/2025	DU COMTAL	40 AVENUE TABARDEL	12740	SEBAZAC CONCOURES	20:00 à 08:00
25/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
25/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
25/09/2025	MISTRAL	6 rue du 1er Mai	12110	CRANSAC	19:30 à 08:30
25/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
25/09/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	19:00 à 09:00
25/09/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
25/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
26/09/2025	BONNEMAIRE	1 et 3 rue Saint Jacques	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
26/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
26/09/2025	DE LA CROIX VERTE	36 boulevard Emile Borel	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
26/09/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
26/09/2025	DU PALAIS	16 boulevard Laromiguière	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
26/09/2025	GALTIER	Route du Pont Neuf	12470	ST CHELY D AUBRAC	19:00 à 09:00
26/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
26/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
26/09/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00

26/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
27/09/2025	BONNEMAIRE	1 et 3 rue Saint Jacques	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
27/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Affrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
27/09/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
27/09/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
27/09/2025	GALTIER	Route du Pont Neuf	12470	ST CHELY D AUBRAC	19:00 à 09:00
27/09/2025	GRANDE PHARMACIE DES CAPUCINES	5 place des Capucines	12850	ONET LE CHATEAU	20:00 à 08:00
27/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
27/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
27/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
28/09/2025	BONNEMAIRE	1 et 3 rue Saint Jacques	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:30 à 19:30
28/09/2025	BONNEMAIRE	1 et 3 rue Saint Jacques	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
28/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Affrique	12360	CAMARES	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Affrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	08:30 à 19:30
28/09/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
28/09/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
28/09/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	09:00 à 19:00
28/09/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU MONASTERE	36 avenue de Millau	12000	LE MONASTERE	08:00 à 20:00
28/09/2025	GALTIER	Route du Pont Neuf	12470	ST CHELY D AUBRAC	19:00 à 09:00
28/09/2025	GALTIER	Route du Pont Neuf	12470	ST CHELY D AUBRAC	09:00 à 19:00
28/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	09:00 à 19:00
28/09/2025	JACQUEMAIN - LAVABRE	12 boulevard de l'Ayrolle	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
28/09/2025	JAUDON	378 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
28/09/2025	SCHULLER	103 rue du docteur Théodor Mathieu	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
28/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	19:30 à 09:00
28/09/2025	VERMOREL	Rue de la Confrérie	12410	SALLES CURAN	09:00 à 19:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-09-00003

Arrêté ARS réquisition pharmacie 31 du 15 au 28
septembre 2025

Arrêté ARS-OC n° 2025-5355 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 5 septembre 2025, et pré-établis du 15 septembre 2025 au 28 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 15 septembre 2025 au dimanche 28 septembre 2025 est organisé pour la Haute-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 09/09/25

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
15/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
15/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
15/09/2025	DU COLLÈGE	26 AV GENERAL LECLERC	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
15/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
16/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
16/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
16/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
16/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
16/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
17/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
17/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
17/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
17/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
17/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
18/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
18/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
18/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
18/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
18/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
19/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
19/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
19/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
19/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
19/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
20/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
20/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
20/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
20/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
20/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
21/09/2025	CENTRALE	59 avenue de Toulouse	31240	L'UNION	09:00 à 19:30
21/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	09:00 à 19:00
21/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
21/09/2025	COLOMIERS PRAT	124 rue du Prat	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE LA MAIRIE	66 bis avenue de Fronton	31140	ST ALBAN	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE L'EUROPE	9 rue Monès del Pujol	31600	MURET	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE L'HIPPODROME	5 rue Joachim du Bellay	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
21/09/2025	DES PINS	38 RUE SAINTE BARBE	31860	PINS JUSTARET	09:00 à 19:30
21/09/2025	DU GRAND NOBLE	14 PLACE DE CATALOGNE	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30

21/09/2025	DU MÉTRO	2 allée du Président Roosevelt	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DU PONT DES MINIMES	12 avenue des Minimes	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DU PORT	Rond-Point Salvador Allende	31520	RAMONVILLE ST AGNE	09:00 à 19:30
21/09/2025	DU RAVELIN	18 RUE VICTOR HUGO	31460	CARAMAN	09:00 à 19:30
21/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
21/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	09:00 à 19:30
21/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
21/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	09:00 à 19:00
21/09/2025	HOULES	62 rue Sainte Augustine	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
21/09/2025	LA CROIX DE SEILH	2 chemin de Royé	31840	SEILH	09:00 à 19:30
21/09/2025	LAJAUNIE	138 bis route de Seysses	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
21/09/2025	PEYROLIERES	9 avenue du 8 mai 1945	31470	STE FOY DE PEYROLIERES	09:00 à 19:30
21/09/2025	SAINT CYPRIEN	11 place Intérieure Saint Cyprien	31300	TOULOUSE	09:00 à 19:30
21/09/2025	SAINT LAURENT	11 AVENUE DE TOULOUSE	31270	CUGNAUX	09:00 à 19:30
21/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	09:00 à 19:30
21/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
22/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
22/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
22/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
22/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
22/09/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
23/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
23/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
23/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
23/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
23/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
24/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
24/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
24/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
24/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
24/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
25/09/2025	CENTRALE DES ARCADES	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
25/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
25/09/2025	DU SALAT	15 Rue du Stade	31260	MAZERES SUR SALAT	19:30 à 09:00
25/09/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
25/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
26/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
26/09/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
26/09/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
26/09/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
26/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
26/09/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00

27/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
27/09/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
27/09/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
27/09/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
27/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
27/09/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00
28/09/2025	DE CANTELAUZE	5 chemin de Cantelauze	31470	FONSORBES	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA CROISETTE	Centre Commercial la Croisette	31860	PINS JUSTARET	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA PALME	46 route de Grenade	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA SAVE	1 route de Toulouse	31530	MONTAIGUT SUR SAVE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE LA TOUR	25 Route de Pechbonnieu	31780	CASTELGINEST	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE L'AUTAN	Centre de l'Autan - Chemin de l'Ancien ChAteau	31670	LABEGE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE L'AVENUE DE LOMBEZ	76 avenue de Lombez	31300	TOULOUSE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
28/09/2025	DES 7 DENIERS	67 route de Blagnac	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
28/09/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	09:00 à 19:00
28/09/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
28/09/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
28/09/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
28/09/2025	DU LAURAGAIS	24 avenue du Lauragais	31320	CASTANET TOLOSAN	09:00 à 19:30
28/09/2025	DU LYCÉE	14 rue Gambetta	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
28/09/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	09:00 à 19:30
28/09/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
28/09/2025	LAFAYETTE DE LA RAMEE	102 CHEMIN DE LARRAMET	31170	TOURNEFEUILLE	09:00 à 19:30
28/09/2025	LOUIS PLANA	96 rue Louis Plana	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
28/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	09:00 à 19:30
28/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
28/09/2025	MAUREL LAFAYETTE	2 AVENUE JACQUES DOUZANS	31600	MURET	09:00 à 19:30
28/09/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	09:00 à 19:30
28/09/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00
28/09/2025	PLEIN CENTRE	Centre Commercial Plein Centre	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
28/09/2025	SAINT AGNE	72 avenue Jules Julien	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
28/09/2025	VICTOR HUGO	8 allées Victor Hugo	31240	ST JEAN	09:00 à 19:30